



Lyon, le 06 novembre 2012

CE COMMUNIQUE NE DOIT PAS ETRE PUBLIE, TRANSMIS OU DISTRIBUE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON.

GL EVENTS ANNONCE LES CONDITIONS DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE A LA SOFINA AYANT REÇU LE VISA N° 12-503 DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS EN DATE DU 17 OCTOBRE 2012 ET DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC MAINTIEN DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES POUR UN MONTANT TOTAL DE 71M€

POUR ACCELERER SON DEVELOPPEMENT DANS LES PUISSANCES EMERGENTES DE L'EVENEMENTIEL MONDIAL

CONDITIONS DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC MAINTIEN DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES :

PARITE DE 2 ACTIONS NOUVELLES POUR 13 ACTIONS EXISTANTES

PRIX UNITAIRE DE SOUSCRIPTION : 14,09€ PAR ACTION NOUVELLE

PERIODE DE SOUSCRIPTION : DU 09 NOVEMBRE 2012 AU 22 NOVEMBRE 2012 INCLUS

ENGAGEMENT DE SOUSCRIPTION DE POLYGONE A HAUTEUR DE 22,2M€ ET DE SOFINA A HAUTEUR DE 3,7M€

AUGMENTATION DE CAPITAL GARANTIE PAR CM-CIC SECURITIES A HAUTEUR DE 75% DE SON MONTANT

GL events (la « **Société** ») annonce avoir obtenu le 05 novembre 2012 le visa de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») sur le prospectus relatif à l'augmentation de capital réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires sous le numéro 12-530, et ainsi avoir levé la dernière des conditions suspensives à la réalisation des opérations prévues par le protocole d'investissement conclu avec la Sofina¹.

Le Président-directeur général de la Société a décidé, le 05 novembre 2012, de mettre en œuvre l'augmentation de capital en numéraire réservée à la Sofina² et l'augmentation de capital avec maintien du DPS. GL events annonce ce jour les modalités définitives de ces deux augmentations de capital.

¹ Voir communiqué du 21 septembre 2012.

² L'augmentation de capital réservée à la Sofina a fait l'objet d'un prospectus ayant reçu le visa n° 12-503 de l'AMF en date du 17 octobre 2012.

DEUX OPERATIONS POUR UN RENFORCEMENT DES FONDS PROPRES DE 71 M€

Le Conseil d'administration de GL events en date du 31 octobre 2012 a subdélégué au Président-directeur général le pouvoir de mettre en œuvre l'augmentation de capital réservée à la Sofina, autorisée par l'assemblée générale des actionnaires du 31 octobre 2012³, et l'augmentation de capital avec maintien du DPS, autorisée par l'assemblée générale des actionnaires du 27 avril 2012. Le Président-directeur général de GL events a fixé le 05 novembre 2012 les conditions définitives de ces deux augmentations de capital.

L'augmentation de capital réservée à la Sofina a été décidée pour un montant total de 28.499.998,86 €, comprenant un montant nominal de 6.838.632 € et une prime d'émission globale de 21.661.366,86 €, par émission de 1.709.658 actions ordinaires pour un prix de souscription unitaire égal à 16,67 €, soit 4 € de valeur nominale et 12,67 € de prime d'émission par action. Elle sera réalisée le 7 novembre 2012, préalablement à l'ouverture de la période de souscription de l'augmentation de capital avec maintien du DPS. A l'issue de cette augmentation de capital réservée, la Sofina détiendra 8,71% du capital de GL events.

L'augmentation de capital avec maintien du DPS, à laquelle Polygone SA, holding de contrôle de GL events, et la Sofina souscriront à hauteur de leurs droits préférentiels de souscription respectifs, sera réalisée par l'émission d'un nombre maximal de 3.020.522 actions ordinaires au prix de souscription de 14,09 € par action nouvelle, soit un produit brut maximal de 42.559.154,98 €. Les modalités de cette offre sont indiquées ci-après.

La Sofina a également pris une participation minoritaire au sein de Polygone SA, au travers, outre l'acquisition d'une participation de 3,96% du capital dans Polygone auprès des fondateurs, d'une augmentation de capital réservée et de la souscription d'obligations remboursables, en 2017 au plus tard, en 695.603 actions GL events existantes (sous réserve des ajustements légaux et contractuels éventuels) pour un montant total de 32 M€.

L'ensemble de ces opérations va conduire la Sofina à détenir immédiatement après leur réalisation 8,71% du capital de GL events et 8,37% du capital de Polygone SA (dans l'hypothèse où l'augmentation de capital avec maintien du DPS serait souscrite à 100%). L'entrée de la Sofina dans le capital de GL events et de Polygone SA s'est accompagnée de la conclusion d'un pacte d'actionnaires, constitutif d'une action en concert entre la Sofina, Messieurs Olivier GINON, Olivier ROUX, Le Grand Rey et Polygone SA vis-à-vis de GL events. Ces derniers ont sollicité et obtenu de l'AMF en date du 16 octobre 2012 la constatation qu'il n'y a pas matière à déposer un projet d'offre publique sur les actions de GL events (décision n°212C1383, disponible sur le site internet de l'AMF).

DEUX OPERATIONS POUR ACCELERER LE DEVELOPPEMENT DE GL EVENTS

Conformément à sa stratégie, le groupe GL events entend capitaliser sur son statut d'acteur majeur en Europe pour maîtriser ses coûts et sa rentabilité, en saisissant des opportunités de développement en particulier dans la gestion d'espaces événementiels. Il entend aujourd'hui accélérer son développement au Grand International, en constituant des bases solides dans les « puissances émergentes » de l'événementiel mondial que sont le Brésil, la Russie, la Chine, certains pays d'Afrique et du Moyen-Orient, avec la Turquie en priorité.

Ces « puissances émergentes » totalisent un PIB comparable à ceux de l'Union Européenne et des Etats-Unis, et seront hôtes de nombreuses grandes manifestations sportives des 10 prochaines années. Avec leur dynamisme économique et l'amélioration de leurs infrastructures, elles devraient

³ Les conditions de quorum ainsi que le résultat détaillé du vote sont consultables sur le site Internet www.gl-events.com, rubrique Informations financières.

enregistrer un développement exceptionnel de leurs marchés événementiels et de leur tourisme d'affaires.

Fort d'une expérience à succès sur nombre de ces destinations, de l'expertise de ses équipes et de la qualité de ses actifs, GL events dispose des atouts pour y poursuivre un développement rapide, solide et pérenne.

Les projets de développement présentent de multiples intérêts pour le groupe. Ils doivent permettre d'accélérer la croissance du groupe, d'améliorer ses niveaux de marge et d'accélérer la rotation des actifs groupe. Pour réaliser ces projets et capter cette croissance future, le groupe chiffre à 150 M€ l'enveloppe d'investissements de développement à mobiliser d'ici 2016, principalement dans des « actifs longs » complétés par des acquisitions d'entreprises locales, de taille raisonnable.

Le groupe souhaite aujourd'hui trouver le bon équilibre entre autofinancement, à travers une génération de cash-flow significative sur la période 2012-2016, et le besoin de consolider les capitaux propres pour pouvoir saisir ces opportunités, et se positionner pour 2013-2016, dans ce calendrier d'événements assez exceptionnel. Les deux opérations d'augmentation de capital visent à atteindre cet équilibre.

MODALITES DE L'OFFRE

Principales modalités de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription

Chaque actionnaire de GL events recevra un droit préférentiel de souscription par action détenue à l'issue de la séance de bourse du 08 novembre 2012. La souscription des actions nouvelles sera réalisée au prix de souscription de 14,09 euros par action (soit 4 euros de nominal et 10,09 euros de prime d'émission par action) à raison de 2 actions nouvelles pour 13 DPS. Le prix de souscription fait apparaître une décote de 16,63% par rapport au cours de clôture théorique de l'action GL events post-augmentation de capital réservée au 02 novembre 2012 et de 14,76% par rapport au cours théorique de l'action ex-droit.

Les souscriptions à titre réductible seront admises mais demeurent sujettes à réduction en cas de sursouscription. Les actions nouvelles éventuellement non absorbées par les souscriptions à titre irréductible seront réparties et attribuées aux porteurs ayant souscrit à titre réductible.

L'offre sera ouverte au public en France.

Engagement de souscription des principaux actionnaires

Polygone SA et la Sofina, qui détiendront respectivement 52,30% et 8,71% du capital social de GL events après réalisation de l'augmentation réservée, se sont engagées à souscrire à l'augmentation de capital avec maintien du DPS à hauteur de leurs droits préférentiels de souscription respectifs, c'est-à-dire à souscrire respectivement 1.579.831 actions nouvelles et 263.024 actions nouvelles.

Garantie de l'opération

L'émission des actions nouvelles fait l'objet d'un contrat de garantie conclu le 05 novembre 2012 entre la Société et CM-CIC Securities portant sur 422.538 actions nouvelles, de manière à garantir que l'augmentation de capital soit réalisée au moins à hauteur de 75% de son montant compte tenu des engagements de souscription de la Sofina et de Polygone SA décrits ci-dessus. Le contrat de garantie pourrait être résilié dans la seule hypothèse où la Sofina ou Polygone SA ne

souscriraient pas aux actions GL events nouvellement émises en violation de leurs engagements susvisés.

CALENDRIER INDICATIF

La période de souscription des actions nouvelles commencera le 09 novembre 2012 et se terminera le 22 novembre 2012 à l'issue de la séance de bourse. Durant cette période, les DPS seront négociables et cotés sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris (code ISIN FR0011352384).

Le règlement-livraison des actions nouvelles est prévu le 04 décembre 2012 et l'admission aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris (compartiment B) le 05 décembre 2012. Les actions nouvelles porteront jouissance courante et donneront droit à toutes les distributions décidées par la Société à compter de cette date. Elles seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société et seront négociées sur la même ligne de cotation sous le code ISIN FR0000066672.

INFORMATION AU PUBLIC

Un prospectus rédigé en langue française, constitué (i) du document de référence de GL events déposé auprès de l'AMF le 11 avril 2012 sous le numéro D.12-0319, (ii) de son actualisation déposée auprès de l'AMF le 17 octobre 2012 sous le numéro D.12-0319-A01, et (iii) d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus), qui a obtenu le visa de l'AMF numéro 12-530 en date du 05 novembre 2012 est disponible sans frais au siège social de GL events, Route d'Irigny, Zone industrielle, 69530 Brignais, sur le site Internet de GL events (www.gl-events.com) ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

GL events attire l'attention du public sur les facteurs de risques présentés aux pages 34 à 38 du document de référence, pages 38 à 41 de l'actualisation du document de référence et au chapitre 2 de la note d'opération.

Prochains rendez-vous :

Chiffre d'affaires 2012 : le 29 janvier 2013 après bourse

Relations Investisseurs

Erick ROSTAGNAT

Tel: +33 (0)4 72 31 54 20

infos.finance@gl-events.com

Relations Presse

Stéphanie STAHR

Tel: +33 (0)1 45 96 77 83

stephanie.stahr@cmcics.com

ISIN FR0000066672 - Bloomberg GLO FP - Reuters GLTN.PA - FTSE 581
A propos de GL events (www.gl-events.com) : Groupe international intégré des métiers de l'événement, GL events est présent sur les trois grands segments du marché : l'Organisation d'événements, la Gestion d'espaces événementiels et les Services. Le groupe est propriétaire de plus de 250 salons professionnels et grand public dans le monde, et gère 35 centres de congrès, parcs d'exposition et salles multifonctionnelles en France et à l'international. Il compte aujourd'hui plus de 3 700 collaborateurs à travers plus de 90 implantations dans le monde. GL events est coté sur le compartiment B d'Euronext Paris et figure parmi l'indice CAC Small & Mid.

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Visa n° 12-530 en date du 5 novembre 2012 de l'AMF

Dans la présente Note d'Opération (i) « **GL events** » ou la « **Société** » désigne la société GL events et (ii) le « **Groupe** » désigne GL events et l'ensemble de ses filiales consolidées.

Le résumé se compose d'une série d'informations clés, désignées sous le terme d'« **Eléments** » qui sont présentés en cinq sections A à E et numérotés de A.1 à E.7.

Ce résumé contient l'ensemble des Eléments devant figurer dans le résumé d'un prospectus relatif à cette catégorie de valeurs mobilières et à ce type d'émetteur. Tous les Eléments ne devant pas être renseignés, la numérotation des Eléments dans le présent résumé n'est pas continue.

Il est possible qu'aucune information pertinente ne puisse être fournie au sujet d'un Elément donné qui doit figurer dans le présent résumé du fait de la catégorie de valeurs mobilières et du type d'émetteur concernés. Dans ce cas, une description sommaire de l'Elément concerné figure dans le résumé avec la mention « sans objet ».

Introduction et avertissement

A.1	Avertissement au lecteur : <ul style="list-style-type: none">• Le présent résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus ;• Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières concernées doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur ;• Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de l'Union Européenne ou parties à l'accord sur l'Espace Economique Européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire ;• Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.
-----	--

Emetteur

B.1	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur GL events SA
-----	---

B.2	<p>Siège social et forme juridique de l'émetteur</p> <p>Dénomination et siège social : GL events, Route d'Irigny – Zone Industrielle – 69530 Brignais</p> <p>Nationalité : Française</p> <p>Forme et législation : Société Anonyme à Conseil d'administration, régie par la législation française.</p> <p>Registre du Commerce et des Sociétés : 351 571 757 RCS Lyon – Code APE : 7010Z</p>
B.3	<p>Nature des opérations effectuées actuellement par l'émetteur et ses principales activités</p> <p>Acteur international intégré de la filière événementielle, GL events est présent sur les trois grands marchés de l'événementiel : (i) les salons / expositions à destination des professionnels ou du grand public, (ii) les congrès et conventions, (iii) les événements et manifestations, culturels, sportifs ou politiques.</p> <p>Le Groupe accompagne les entreprises, institutions, organisateurs de manifestations, de la définition des projets jusqu'à la réalisation des événements.</p> <p>Après un exercice 2010 en forte croissance (+ 25 % dont 16 % de croissance organique), le développement s'est poursuivi en 2011 avec un chiffre d'affaires de 783 millions d'euros, en hausse de + 7,6 %. Positionné sur des zones en croissance à l'international, le Groupe a bénéficié de marchés porteurs en étant présent sur un grand nombre d'événements de taille significative comme l'Asian Football Cup, la Coupe du Monde de Rugby ou la Coupe d'Afrique des Nations.</p> <p>Les 3 activités principales du Groupe ont évolué de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>GL events Live</i> (équipementier des grands événements mondiaux et des manifestations) a enregistré un chiffre d'affaires de 397 millions d'euros en 2011 (soit 50,7% du chiffre d'affaires total), stable par rapport à un exercice 2010 record qui avait vu le Groupe comptabiliser 43 millions d'euros au titre des contrats de compétitions de football organisées en Afrique ; - <i>GL events Exhibitions</i> (organisation de salons et manifestations), avec 171 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2011 (soit 21,8% du chiffre d'affaires total), en hausse par rapport à l'exercice 2010 de + 51,4 % et de + 23,3 % à périmètre et change constants, a bénéficié de l'intégration de Première Vision, d'un courant plus porteur pour l'organisation de salons ainsi que du succès de salons propriétaires (SIRHA – Salon Mondial Restauration & Hôtellerie) et dupliqués ; - <i>GL events Venues</i> (gestion de palais des congrès, parc des expositions ou autres lieux événementiels) a enregistré en 2011 un chiffre d'affaires de 215 millions d'euros (soit 27,5% du chiffre d'affaires total), en croissance de + 0,7 % par rapport à l'exercice 2010. L'activité en croissance soutenue dans un certain nombre de pays a été néanmoins impactée par l'Italie, la Hongrie et les sites en cours de lancement.

B.4a

Principales tendances récentes ayant des répercussions sur l'émetteur et ses secteurs d'activité

Résultats du premier semestre 2012 (publiés le 26 juillet 2012)

GL events a enregistré un chiffre d'affaires semestriel de 435 millions d'euros, en croissance organique de 11,4% par rapport au 30 juin 2011, pour un résultat opérationnel de 30,2 millions d'euros (+ 4,8% par rapport au 30 juin 2011), et un résultat net part du groupe de 17,1 millions d'euros (+ 23,4% par rapport au 30 juin 2011).

En dépit d'un effet de base défavorable au premier semestre 2012 lié à la biennialité du SIRHA comparé à des premiers semestres 2010 et 2011 ayant enregistré de très bons résultats, le Groupe a poursuivi son développement, grâce à :

- son leadership européen lui ayant permis de préserver un bon volume d'activité récurrent ;
- ses positions sur les destinations de tourisme d'affaires les plus attractives, comme le Brésil, la Turquie, l'Afrique, le Moyen-Orient et la Chine ; et
- une présence aux plus grands événements mondiaux en tant qu'organisateur et/ou équipementier : Coupe d'Afrique des Nations de Football, Championnat d'Europe de Football, UEFA 2012 et Jeux Olympiques de Londres.

Les activités « *Live* » et « *Venues* » ont enregistré au premier semestre 2012 des taux de croissance organique respectifs en hausse de 21,6% et 14,5% par rapport au premier semestre 2011. L'activité « *Exhibitions* » a enregistré au premier semestre 2012 une baisse anticipée et maîtrisée de son chiffre d'affaires liée à la biennialité du SIRHA et à la cession d'actifs Salons (-6,7 millions d'euros).

La capacité d'autofinancement s'est élevée au 30 juin 2012 à 50,7 millions d'euros. La ressource en fonds de roulement s'est établie à 80,3 millions d'euros à la même date (contre 64,9 millions d'euros au 31 décembre 2011). Le résultat net a porté le montant des capitaux propres à 346,3 millions d'euros. 40 millions d'euros ont été investis par le Groupe en matériels locatifs sur le premier semestre 2012, principalement pour les Jeux Olympiques de Londres, et financés en partie par de la dette financière, la dette financière nette s'élevant à 260,7 millions d'euros au 30 juin 2012. Le *gearing* (dette financière nette / capitaux propres) au 30 juin 2012 ressort à 0,75.

Signature d'un protocole d'investissement avec SOFINA

La Société a signé avec SOFINA le 20 septembre 2012 un protocole d'investissement, modifié par voie d'avenant en date du 31 octobre 2012, organisant les conditions d'une prise de participation minoritaire de SOFINA au sein du capital de la Société et de Polygone SA, la holding de contrôle de la Société (le « **Protocole d'Investissement** »). En application des termes du Protocole d'Investissement, les opérations suivantes seront mise en œuvre à la date du visa de l'AMF sur le Prospectus :

- (i) l'acquisition par SOFINA auprès de la société Les Oliviers de 36.501 actions Polygone SA, représentant 3,96% du capital et des droits de vote de Polygone SA, moyennant un prix unitaire de 237€ ;
- (ii) l'émission par Polygone SA de 44.303 actions ordinaires nouvelles réservées à SOFINA pour un prix de souscription unitaire de 237€ (prime d'émission incluse), portant la participation de SOFINA de 3,96% à 8,37% du capital et des droits de vote de Polygone SA ;
- (iii) l'émission par Polygone SA au bénéfice de SOFINA de 695.603 obligations

remboursables en 695.603 actions existantes GL events détenues par Polygone SA (sous réserve des ajustements légaux ou contractuels), au prix unitaire de 17,97€ (les « **ORA** ») ; et

- (iv) l'émission par la Société d'actions ordinaires nouvelles dans le cadre de l'augmentation de capital réservée à SOFINA ayant fait l'objet du prospectus ayant reçu de l'AMF le n° de visa 12-503 en date du 17 octobre 2012 (l'« **Augmentation de capital Réservee** », ensemble avec l'Augmentation de capital avec Maintien du DPS, les « **Augmentations de Capital** »).

Consécutivement à la réalisation des opérations prévues ci-dessus, le Protocole d'Investissement prévoit enfin l'émission par la Société d'actions ordinaires nouvelles dans le cadre de l'Augmentation de capital avec Maintien du DPS faisant l'objet du présent Prospectus.

Informations trimestrielles au 30 septembre 2012

Au 30 septembre 2012, le Groupe a enregistré un chiffre d'affaires de 596,4 millions d'euros, en progression de 8,4% (dont 6,8% de croissance organique) par rapport au chiffre d'affaires réalisé sur 9 mois au 30 septembre 2011 (à périmètre et change constants), dont 53% réalisés à l'international. La légère baisse d'activité du troisième trimestre est principalement due au caractère biennal du Salon du Livre de Rio (Bienal del Libro, représentant 13 millions d'euros de chiffre d'affaires), qui se tient, comme le SIRHA, les années impaires.

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire et Conseil d'administration de la Société en date du 31 octobre 2012

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de la Société qui s'est réunie le 31 octobre 2012 a décidé :

- de déléguer au Conseil d'administration de la Société ses pouvoirs à l'effet de procéder à l'Augmentation de capital Réservee ;
- d'autoriser l'émission par Polygone SA des ORA ; et
- de nommer, sous condition suspensive de la souscription par SOFINA de l'intégralité des actions à émettre dans le cadre de l'Augmentation de capital Réservee, Monsieur Richard Goblet d'Alviella et Monsieur Maxence Tombeur en qualité de nouveaux administrateurs de la Société pour une durée de 4 ans.

Le Conseil d'administration qui s'est réuni le 31 octobre 2012 consécutivement à l'assemblée générale a décidé (i) de subdéléguer au Président-directeur général de la Société la faculté de mettre en œuvre l'Augmentation de capital Réservee et (ii) en faisant usage de la délégation de compétence consentie par l'assemblée générale du 27 avril 2012, de subdéléguer au Président-directeur général de la Société la faculté de mettre en œuvre l'Augmentation de capital avec Maintien du DPS.

Décisions du Président-directeur général du 5 novembre 2012

Le 5 novembre 2012, le Président-directeur général a décidé de mettre en œuvre l'Augmentation de capital Réservee et l'Augmentation de capital avec Maintien du DPS selon les conditions définitives suivantes :

- l'Augmentation de capital Réservee a été décidée pour un montant total de 28 499 998,86 euros, comprenant un montant nominal de 6 838 632 euros et une prime d'émission globale de 21 661 366,86 euros, par l'émission de 1 709 658 actions ordinaires pour un prix de souscription unitaire égal à 16,67 euros, soit 4 euros de valeur nominale et 12,67 euros de prime d'émission par action ;

- l'Augmentation de capital avec Maintien du DPS a été décidée dans les conditions définitives décrites dans la Note d'Opération.

Perspectives pour l'exercice 2012 et principales tendances

Depuis le 30 juin 2012, la Société :

- a accueilli d'importantes conférences et forums médicaux, notamment le Forum des Neurosciences et le Congrès d'Ophtalmologie à Barcelone, le Congrès de Neurochirurgie et le Congrès International de Biologie Cellulaire à Rio de Janeiro ;
- a organisé ou accueilli les salons Première Vision à Paris, Moscou et New York, Tradexpo, Rio Oil & Gas, Interseg à Sao Paolo, la nouvelle édition du CFIA à Casablanca au Maroc, l'Omnivore World Tour New York, Montréal et Sao Paulo ; et
- a équipé le Grand Prix de Formule 1 de Silverstone en Angleterre, la Foire Internationale de Santa EXPOCRUZ en Bolivie, de nombreux festivals de musique en Angleterre et au Brésil.

D'ici la fin de l'année 2012, la Société :

- sera présente à Dubaï, dans l'organisation de l'International Jewellery Show et des Championnats du Monde de Parachutisme et à Lyon dans le cadre de la nouvelle édition de la Fête des Lumières ;
- organisera l'édition de Shanghai de Première Vision, l'événement sur le football Footecon à Rio, et le MotorShow de Bologne, la nouvelle édition du Salon Piscine, City Events à Lausanne et les éditions de San Francisco, Istanbul et Sydney de l'Omnivore World Tour ;
- accueillera entre autres le Brasil Trade Summit à Rio de Janeiro, le Salon Pollutec à Lyon, le Forum Mondial MOVIL sur la téléphonie à Barcelone, ainsi que de nombreux concerts de fin d'année, notamment à Rio ; et
- accueillera Equita Lyon à Eurexpo.

Les performances commerciales du premier semestre 2012 et le carnet de commandes du second semestre 2012 ont conduit le Groupe à relever son objectif de chiffre d'affaires 2012 de 808 millions d'euros à 820 millions d'euros lors de l'annonce des résultats semestriels le 26 juillet 2012.

A l'occasion de la publication des informations trimestrielles relatives au troisième trimestre 2012, le Groupe a précisé son objectif de réaliser un chiffre d'affaires en croissance supérieure à 5%.

Au-delà de l'exercice 2012, le Groupe entend capitaliser sur son statut d'acteur majeur en Europe pour accroître sa rentabilité, notamment en accélérant son développement au grand international en constituant des bases solides, principalement dans les « puissances émergentes » que sont le Brésil, la Turquie, l'Afrique, les pays du Golfe, la Russie et la Chine, qui présentent un potentiel remarquable pour le tourisme d'affaires et qui accueilleront dans les années à venir les plus grands événements mondiaux.

Désireux de se concentrer sur les destinations de l'événementiel mondial les plus attractives et les plus sûres, GL events a ainsi positionné le Brésil parmi ses priorités.

	<p>Dans ce but, et en vue de la Coupe du Monde de Football 2014 (précédée de la coupe des confédérations 2013) et des Jeux Olympiques de Rio 2016 (précédés des test events en 2015), le Groupe va procéder à des aménagements importants du Parc d'Expositions RioCentro, qui sera au centre de ces deux événements majeurs.</p> <p>Le Groupe a ainsi signé avec la Mairie de Rio de Janeiro un accord cadre qui prévoit les principaux éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'accueil pendant 30 mois du Comité d'organisation de la coupe du monde au sein du RioCentro. A cette occasion et dans l'attente de la finition complète des travaux en cours de réalisation, ses bureaux sont partiellement installés dans une structure temporaire développée par le Groupe qui présente ainsi une vitrine des savoir-faire de GL events au Brésil ; - l'hébergement de l'International Broadcast Center au Rio Centro : différents halls vont ainsi être aménagés ; - 20.000 m2 de surfaces commerciales liées à l'activité du parc des expositions rendus commercialisables ; - la construction d'un hôtel de 306 chambres sous la marque Mercure. Dans un contexte local de forte pénurie de chambres d'hôtel, ce projet aura deux objectifs : le premier, de renforcer la visibilité et la capacité du palais des congrès intégré au RioCentro, le deuxième, d'accompagner les grands événements à venir et au-delà le développement économique de Rio de Janeiro en général et de la zone d'activité en très fort développement de Barra di Tijuca. <p>Pour la période 2013-2014, ces contrats devraient représenter un chiffre d'affaires supérieur à 100 millions de réais brésiliens, soit environ 40 millions d'euros.</p> <p>Le Groupe répondra en outre à un certain nombre d'appels d'offres pour la construction et l'installation de structures temporaires (gradins, tribunes et tentes) en vue de ces événements et des Journées Mondiales de la Jeunesse de Rio 2013.</p> <p>GL events, qui a réalisé un chiffre d'affaires supérieur à 50 millions d'euros au Brésil en 2011, devrait enregistrer dans ce pays une progression supérieure à 30% en 2012 et ainsi atteindre plus de 65 millions d'euros de volume d'activité.</p>
B.5	<p>Groupe auquel l'émetteur appartient</p> <p>La Société est à la tête d'un groupe de sociétés comprenant, au 30 juin 2012 : 54 filiales consolidées en France et 46 filiales consolidées à l'étranger. Le Groupe compte 3.700 collaborateurs à travers 90 implantations dans le monde. Sur l'ensemble de l'année 2011, le Groupe a enregistré 54% de son activité en France, 27% en Europe et 19% à l'international.</p>
B.6	<p>Actionnariat et contrôle de l'émetteur</p> <p>A la connaissance de la Société, la répartition du capital et des droits de vote de la Société au 30 septembre 2012 est la suivante :</p>

Actionnariat GL events (en date du 30 septembre 2012)	Nombre d'actions	% capital	Nombre droits de vote	% droits de vote
Olivier Ginon	16 986	0,09	16 986	0,06
Le Grand Rey	45 248	0,25	45 248	0,16
<i>Sous total Olivier Ginon</i>	<i>62 234</i>	<i>0,35</i>	<i>62 234</i>	<i>0,22</i>
Olivier Roux	4 200	0,02	8 400	0,03
Polygone SA	10 268 902	57,29	19 942 789	69,04
Total concert	10 335 336	57,66	20 013 423	69,28
CM-CIC Investissement	905 602	5,05	1 811 204	6,27
Autres mandataires sociaux	100 466	0,56	175 267	0,61
Auto-détention	258 390	1,44	--	--
Public	6 323 946	35,28	6 887 623	23,84
Total	17 923 740	100,00	28 887 517	100,00

Polygone SA (57,29% du capital et des 69,04% droits de vote au 30 septembre 2012) contrôle la Société, de concert avec la société Le Grand Rey (0,25% du capital et des 0,16% droits de vote au 30 septembre 2012), Messieurs Olivier Ginon (0,09% du capital et des 0,06% droits de vote au 30 septembre 2012) et Olivier Roux (0,02% du capital et des 0,03% droits de vote au 30 septembre 2012). La société Le Grand Rey est une structure patrimoniale contrôlée par M. Olivier Ginon, dont il détient avec d'autres membres de sa famille l'intégralité du capital social.

Polygone SA est une société anonyme ayant une activité de *holding* dont la répartition du capital est la suivante à la date du Prospectus :

Actionnariat Polygone SA	Nombre d'actions	% capital et des droits de vote
Olivier Ginon	462 374	50,20
Le Grand Rey	18 420	2,00
<i>Sous total Olivier Ginon</i>	<i>480 794</i>	<i>52,20</i>
Olivier Roux	181 432	19,70
Les Oliviers	36 501	3,96
<i>Sous total Olivier Roux</i>	<i>217 933</i>	<i>23,66</i>
Total concert	698 727	75,86
Xavier Ginon	28 740	3,12
Diverses personnes physiques	30	0,01
Aquasourça	73 680	8,00
CM-CIC Investissement	46 142	5,01
Groupe Crédit Agricole	27 630	3,00
Salvepar	46 051	5,00
Total	921 000	100,00

La Société est ainsi contrôlée par le concert formé par Messieurs Olivier Ginon et Olivier Roux, incluant la structure patrimoniale Le Grand Rey et la société *holding* Polygone SA, que Messieurs Olivier Ginon et Olivier Roux détiennent majoritairement et contrôlent.

La répartition du capital du capital et des droits de vote de la Société à l'issue de l'Augmentation de capital Réservée, préalablement à la réalisation de l'Augmentation de capital avec Maintien du DPS, sera la suivante :

	Nombre d'actions	% capital	Nombre droits de vote	% droits de vote	
Olivier GINON	16 986	0,09%	16 986	0,06%	
Le Grand Rey	45 248	0,23%	45 248	0,15%	
<i>Sous-total Oliver GINON</i>	<i>62 234</i>	<i>0,32%</i>	<i>62 234</i>	<i>0,20%</i>	
Olivier ROUX	4 200	0,02%	8 400	0,03%	
Polygone SA	10 268 902	52,30%	19 942 789	65,18%	
Total fondateurs	10 335 336	52,64%	20 013 423	65,41%	
SOFINA	1 709 658	8,71%	1 709 658	5,59%	
Total concert	12 044 994	61,35%	21 723 081	71,00%	
CM-CIC					
Investissement	905 602	4,61%	1 811 204	5,92%	
Autres mandataires		0,51%		0,57%	
sociaux	100 466		175 267		
Auto-détention	258 390	1,32%			
Public	6 323 946	32,21%	6 887 623	22,51%	
Total	19 633 398	100,00%	30 597 175	100,00%	
B.7	Données financières clés				
				S1	S1
en M€	2011	2010	2009	2012	2011
Chiffre d'affaires	782,7	727,2	581,4	435,0	383,9
EBITDA	83,2	74,7	71,7	54,3	46,6
Résultat opérationnel	35,4	48,8	45,5	30,2	28,8
Résultat financier	-6,7	-7,2	-11,9	-4,4	-5,5
RNPG	14,8	26,4	25,2	17,1	13,9
Actifs incorporels (yc Goodwill)	461,0	460,4	427,3	478,6	454,9
Actifs corporels et financiers	117,2	111,5	102,2	119,3	133,6
Matériels locatifs	68,4	60,6	51,8	108,3	60,6
Disponibilités et VMP	201,5	121,0	149,3	136,1	138,7
Capitaux propres	338,8	353,1	330,0	346,3	341,2
Dettes financières	431,3	306,2	336,0	396,8	380,1
Provisions risques et charges (hors indemnités de fin de carrière)	20,7	2,7	3,7	25,4	5,7
<i>Note : l'année 2011 a été marquée par la comptabilisation d'une provision exceptionnelle de 16,3M€ sur le contrat des Jeux du Commonwealth 2010 et par 3,5M€ de plus-value de cession enregistré au S1 2011 qui rendent difficile la lecture comparative des deux exercices.</i>					
B.8	Informations financières pro forma				
	Sans objet				
B.9	Prévision ou estimation de bénéfice				
	Sans objet				

B.10	Réserves sur les informations financières historiques contenues dans le rapport d'audit Sans objet
B.11	Fonds de roulement net Sans objet : le fonds de roulement net de la Société est suffisant au regard de ses obligations actuelles au cours des 12 prochains mois.

Valeurs mobilières

C.1	Nature et catégorie des valeurs mobilières offertes et admises à la négociation et numéro d'identification des valeurs mobilières Les actions nouvelles émises sont des actions ordinaires de même catégorie que les actions existantes de la Société (FR 0000066672). Elles porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions décidées par la Société à compter de cette date.
C.2	Monnaie de l'émission Euro
C.3	Nombre d'actions émises /Valeur nominale par action 3 020 522 actions d'une valeur nominale de 4 euros, à libérer intégralement lors de la souscription.
C.4	Droits attachés aux valeurs mobilières En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux actions nouvelles émises dans le cadre de l'Augmentation de capital avec Maintien du DPS sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> - droit à dividendes ; - droit de vote, devenant un droit de vote double à l'issue de 3 ans d'inscription au registre nominatif ; - droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie ; - droit de participation à tout excédent en cas de liquidation.
C.5	Restriction imposée à la libre négociabilité des valeurs mobilières Sans objet : aucune clause statutaire ne limite la libre négociation des actions composant le capital de la Société.
C.6	Demande d'admission à la négociation sur le marché réglementé Sur Euronext Paris, dès leur émission prévue pour intervenir le 4 décembre 2012, sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société (FR 0000066672).

C.7	<p>Politique en matière de dividendes</p> <p>Le paiement de dividendes ou toute autre distribution est fonction des résultats financiers du Groupe, notamment de son résultat net et de sa politique d'investissement.</p> <p>Le dividende par action s'est établi à 0,90€ au titre de l'exercice 2008, 0,90€ au titre de l'exercice 2009, 0,90€ au titre de l'exercice 2010 et 0,45€ au titre de l'exercice 2011.</p>
-----	---

Risques

D.1	<p>Informations clés concernant les principaux risques propres à l'émetteur</p> <p>Les principaux facteurs de risque propres à la Société et à son activité figurent ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les risques de marché (risque de change, risque de taux et de crédit, risque lié à l'évaluation d'instruments financiers, risque sur covenants bancaires, risque de liquidité) ; • les risques liés à l'activité parmi lesquels : <ul style="list-style-type: none"> - le risque client ; - le risque fournisseur ; - le risque métier notamment au travers de l'installation de matériels et à la fréquentation par du personnel ou du public de lieux événementiels gérés par la Société ; - le risque lié aux marchés sur lesquels la Société opère ; - les risques industriels et liés à l'environnement ; - le risque pays : <ul style="list-style-type: none"> ▪ risque lié à l'Inde : des procédures sont en cours opposant une filiale de la Société et diverses administrations indiennes ; le Groupe doit encore recouvrer 16,3 millions d'euros (intégralement provisionnés au 31 décembre 2011) au titre de ses prestations dans le cadre de l'organisation des <i>Jeux du Commonwealth</i> ; ▪ risque lié à l'Italie et à la Hongrie : l'activité rencontre des difficultés en Italie, notamment dans le secteur de l'automobile, et en Hongrie. Le Groupe a mis en place un plan d'économie de frais généraux et des coûts directs dans ces deux pays ; • les risques juridiques, fiscaux et sociaux.
D.3	<p>Informations clés concernant les principaux risques propres aux valeurs mobilières</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité. • Les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription dans le cadre de l'Augmentation de capital avec Maintien du DPS subiront une dilution de leur participation dans le capital de la Société. • Le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription.

	<ul style="list-style-type: none"> • La volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement. • Des ventes d'actions de la Société ou de droits préférentiels de souscription pourraient intervenir sur le marché, pendant la période de souscription de l'Augmentation de capital avec Maintien du DPS s'agissant des droits préférentiels de souscription, ou pendant ou après la période de souscription de l'Augmentation de capital avec Maintien du DPS s'agissant des actions, et pourraient avoir un impact défavorable sur le prix de marché de l'action de la Société ou la valeur des droits préférentiels de souscription. • En cas de baisse du prix de marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient perdre de leur valeur. • L'Augmentation de capital avec Maintien du DPS pourrait n'être réalisée que partiellement et limitée à un minimum de 75% de son montant. • Le contrat de garantie pourrait être résilié. En conséquence, en cas de résiliation du contrat de garantie et si le montant des souscriptions reçues représentait moins de trois quarts de l'Augmentation de capital avec Maintien du DPS, celle-ci serait annulée.
--	---

Offre

E.1	<p>Montant total net du produit et estimation des dépenses totales liées à l'émission</p> <p>Produit brut maximal de l'Augmentation de capital avec Maintien du DPS : 42,6 millions d'euros</p> <p>Estimation des dépenses liées à l'Augmentation de capital avec Maintien du DPS : 1,1 million d'euros</p> <p>Produit net maximal de l'Augmentation de capital avec Maintien du DPS : 41,5 millions d'euros</p>
E.2a	<p>Raisons de l'offre, l'utilisation prévue du produit et montant net estimé du produit de l'Augmentation de capital avec Maintien du DPS</p> <p><u>Raisons de l'offre</u></p> <p>La présente augmentation de capital est effectuée en application des stipulations du Protocole d'Investissement conclu le 20 septembre 2012 (qui a été modifié par avenant en date du 31 octobre 2012) entre Polygone SA (société qui détient 57,29 % du capital de GL events au 30 septembre 2012), Messieurs Olivier Ginon et Olivier Roux, actionnaires majoritaires de Polygone SA, la société Les Oliviers (une société détenue majoritairement par Monsieur Olivier Roux), SOFINA (société de portefeuille belge cotée à la bourse de Bruxelles) et GL events, organisant les conditions d'une prise de participation minoritaire de SOFINA au sein du capital de GL events et du capital de Polygone SA.</p> <p>L'Augmentation de capital Réserve sera réalisée le 7 novembre 2012, préalablement à l'ouverture de la période de souscription de l'Augmentation de capital avec Maintien du DPS qui fait l'objet du présent Prospectus et au détachement du droit préférentiel de souscription.</p> <p>L'objectif global poursuivi par ces augmentations de capital est d'accroître la marge de manœuvre financière de la Société et de soutenir la réalisation de son plan de</p>

	<p>développement en lui permettant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'investir dans les pays « émergents » où elle dispose de relais de croissance puissants dans les années à venir ; et - de saisir les opportunités de prise de concession de lieux événementiels en Europe. <p><u>Utilisation du produit de l'émission</u></p> <p>Pour capter cette croissance future, la Société estime à 150 millions d'euros l'enveloppe d'investissements industriels de développement à mobiliser d'ici 2016, principalement dans des « actifs longs », complétés par des acquisitions d'entreprises (notamment) locales, de taille raisonnable.</p> <p>Le Groupe envisage à ce stade de financer la différence entre ce besoin identifié de 150 millions d'euros et les produits nets de l'Augmentation de capital Réserve et de l'Augmentation de capital avec Maintien du DPS (soit un maximum de 69,3 millions d'euros) par de l'autofinancement à travers une génération de <i>cash flow</i> significative sur la période 2012-2016.</p> <p>Dans l'hypothèse où l'Augmentation de capital avec Maintien du DPS ne serait que partiellement réalisée, le cas échéant, le Groupe comblerait le différentiel par de l'autofinancement, étant toutefois précisé que le Groupe se réserve la possibilité, au cas par cas et en fonction du calendrier et du coût des projets qui pourront se présenter à lui, de recourir à l'endettement bancaire.</p> <p><u>Montant net maximum estimé du produit de l'Augmentation de capital avec Maintien du DPS</u></p> <p>41,5 millions d'euros</p>
E.3	<p>Modalités et les conditions de l'offre</p> <p>Nombre d'actions nouvelles à émettre 3 020 522 actions (dans l'hypothèse où l'Augmentation de capital avec Maintien du DPS serait intégralement souscrite).</p> <p>Prix de souscription des actions nouvelles 14,09 euros par action.</p> <p>Ce prix, fixé le 5 novembre 2012, correspond à la moyenne des cours de bourse de l'action GL events sur le marché NYSE Euronext Paris pondérée par les volumes calculée sur une période de dix jours de négociation allant du 22 octobre au 2 novembre 2012 (jour de négociation précédant le visa de l'AMF sur le Prospectus), affectée d'une décote de 18,00 %.</p> <p>Il représente une décote de 16,73 % par rapport au dernier cours de clôture de l'action GL events sur le marché NYSE Euronext Paris le jour de bourse précédant le visa de l'AMF sur le Prospectus (16,92 euros au 2 novembre 2012).</p> <p>Produit brut de l'émission 42 559 154,98 euros (dans l'hypothèse où l'Augmentation de capital avec Maintien du DPS serait intégralement souscrite).</p> <p>Produit net estimé de l'émission Environ 41,5 millions d'euros (dans l'hypothèse où l'Augmentation de capital avec Maintien du DPS serait intégralement souscrite).</p>

	<p>Droit préférentiel de souscription</p> <p>Valeur théorique du droit préférentiel de souscription</p> <p>Cotation des actions nouvelles</p> <p>Intention de souscription des principaux actionnaires</p>	<p>La souscription des actions nouvelles sera réservée, par préférence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux porteurs d'actions existantes enregistrées comptablement sur leurs comptes-titres à l'issue de la journée comptable du 8 novembre 2012, qui se verront attribuer des droits préférentiels de souscription ; et - aux cessionnaires des droits préférentiels de souscription. <p>Les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à titre irréductible, à raison de 2 actions nouvelles pour 13 actions existantes possédées. 13 droits préférentiels de souscription permettront de souscrire 2 actions nouvelles au prix de 14,09 euros par action) ; et - à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits à titre irréductible (sous réserve des mécanismes de réduction décrits ci-après). <p>0,37 euro (sur la base du cours théorique de clôture de l'action GL events le 2 novembre 2012, soit 16,90 euros).</p> <p>Le prix d'émission des actions nouvelles fait apparaître une décote faciale de 16,63 % par rapport au prix théorique de l'action à l'issue de l'Augmentation de capital Réservee et de 14,76 % par rapport à la valeur théorique de l'action ex-droit.</p> <p>Sur NYSE Euronext Paris, prévue le 5 décembre 2012 selon le calendrier indicatif, sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société (code ISIN FR 000066672).</p> <p>Polygone SA s'est engagée à souscrire à titre irréductible à l'Augmentation de capital avec Maintien du DPS à hauteur de la totalité de ses droits préférentiels de souscription, soit 1 579 831 actions nouvelles pour un montant de 22 259 818,79 euros.</p> <p>SOFINA, qui détiendra 1 709 658 actions GL events, soit 8,71% du capital et 5,59% des droits de vote, à l'issue du règlement-livraison de l'Augmentation de capital Réservee devant intervenir le 7 novembre 2012, soit préalablement à l'ouverture de la période de souscription de l'Augmentation de capital avec Maintien du DPS et au détachement du droit préférentiel de souscription, s'est engagée à souscrire à titre irréductible à l'Augmentation de capital avec Maintien du DPS à hauteur de la totalité de ses droits préférentiels de souscription, soit 263 024 actions nouvelles pour un montant total de 3 706 008,16 euros.</p> <p>Le total des engagements des actionnaires ci-dessus représente ainsi 61,0% de l'émission.</p> <p>Aucun autre actionnaire n'a fait part à la Société de son intention de souscrire à l'Augmentation de capital avec Maintien du DPS. En particulier, la Société n'a pas</p>
--	--	--

	<p>connaissance de l'intention de CM-CIC Investissement de souscrire ou non à l'Augmentation de capital avec Maintien du DPS.</p> <p>Garantie</p> <p>L'émission des actions nouvelles dans le cadre de l'Augmentation de capital avec Maintien du DPS fait l'objet d'un contrat de garantie (ne constituant pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L.225-145 du code de commerce) portant sur 422 538 actions nouvelles en date du 5 novembre 2012, entre la Société et CM-CIC Securities, de sorte qu'après prise en compte des engagements de souscription des actionnaires susvisés, le montant de l'Augmentation de capital avec Maintien du DPS ne puisse être inférieur à 75% du montant de l'Augmentation de capital avec Maintien du DPS décidé par le Président-directeur général le 5 novembre 2012.</p> <p>Il est précisé que cette garantie apportée par CM-CIC Securities ne sera mise en œuvre que dans l'hypothèse où Polygone SA et SOFINA auront préalablement souscrits à l'Augmentation de capital avec Maintien du DPS à concurrence de leurs droits préférentiels de souscription respectifs.</p> <p>Calendrier indicatif</p> <p>05/11/2012</p> <p>Visa de l'AMF sur le Prospectus relatif à l'Augmentation de capital avec Maintien du DPS</p> <p>Signature du contrat de garantie relatif à l'Augmentation de capital avec Maintien du DPS</p> <p>Souscription par SOFINA des actions nouvelles émises dans le cadre de l'Augmentation de capital Réservee</p> <p>06/11/2012</p> <p>Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant la réalisation de l'Augmentation de capital Réservee, décrivant les conditions définitives de l'Augmentation de capital Réservee et de l'Augmentation de capital avec Maintien du DPS, annonçant le lancement de l'Augmentation de capital avec Maintien du DPS et les modalités de mise à disposition du Prospectus relatif à l'Augmentation de capital avec Maintien du DPS</p> <p>Diffusion par NYSE Euronext d'un avis d'admission aux négociations des actions émises dans le cadre de l'Augmentation de capital Réservee</p> <p>07/11/2012</p> <p>Règlement-livraison de l'Augmentation de capital Réservee / Inscription en compte des actions nouvelles issues de l'Augmentation de capital Réservee</p> <p>Diffusion par NYSE Euronext d'un avis d'émission relatif à l'Augmentation de capital avec Maintien du DPS</p> <p>08/11/2012</p> <p>Date à laquelle les actions existantes doivent être enregistrées comptablement sur les comptes-titres des</p>
--	---

	actionnaires pour que ceux-ci se voient attribuer des droits préférentiels de souscription
09/11/2012	Ouverture de la période de souscription - Détachement et début des négociations des droits préférentiels de souscription sur NYSE Euronext Paris
22/11/2012	Clôture de la période de souscription - Fin de la cotation des droits préférentiels de souscription
29/11/2012	Diffusion d'un communiqué de presse de la Société annonçant le résultat des souscriptions de l'Augmentation de capital avec Maintien du DPS Diffusion par NYSE Euronext de l'avis d'admission des actions nouvelles indiquant le montant définitif de l'Augmentation de capital avec Maintien du DPS et indiquant le barème de répartition pour les souscriptions à titre réductible
04/12/2012	Emission des actions nouvelles - Règlement-livraison de l'Augmentation de capital avec Maintien du DPS
05/12/2012	Admission aux négociations sur NYSE Euronext Paris des actions nouvelles
Pays dans lesquels l'offre sera ouverte	
L'Augmentation de capital avec Maintien du DPS sera ouverte au public uniquement en France.	
Restrictions applicables à l'offre	
La diffusion du présent Prospectus, la vente des actions, des droits préférentiels de souscription et la souscription des actions nouvelles peuvent, dans certains pays, y compris les Etats-Unis d'Amérique, faire l'objet d'une réglementation spécifique.	
Procédure d'exercice du droit préférentiel de souscription	
Pour exercer leurs droits préférentiels de souscription, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment entre le 9 novembre 2012 et le 22 novembre 2012 inclus et payer le prix de souscription correspondant. Les droits préférentiels de souscription non exercés seront caducs de plein droit à la fin de la période de souscription, soit le 22 novembre 2012 à la clôture de la séance de bourse.	
Intermédiaires financiers	
<ul style="list-style-type: none"> - Actionnaires au nominatif administré ou au porteur : les souscriptions seront reçues jusqu'au 22 novembre 2012 par les intermédiaires financiers teneurs de compte. - Actionnaires au nominatif pur : les souscriptions seront reçues par CM-CIC Securities (6, avenue de Provence - 75009 Paris) jusqu'au 22 novembre 2012 inclus. - Établissement centralisateur chargé d'établir le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'Augmentation de capital avec Maintien du DPS : CM-CIC Securities – 6, avenue de Provence - 75009 Paris 	

	<p>Chef de File et Teneur de Livre de l'offre</p> <p>CM-CIC Securities 6, avenue de Provence - 75009 Paris</p>
E.4	<p>Intérêts, y compris conflictuels, pouvant influencer sensiblement sur l'Augmentation de capital avec Maintien du DPS</p> <p>CM-CIC Securities ou des sociétés du groupe Crédit-Mutuel-CIC ont rendu et pourront rendre dans le futur diverses prestations de services bancaires, financiers, d'investissement, commerciaux et autres au Groupe, à ses actionnaires ou à ses mandataires sociaux, dans le cadre desquels ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération.</p> <p>A cet égard, le groupe Crédit-Mutuel-CIC est un des principaux établissements bancaires du Groupe et également un des actionnaires historiques de celui-ci au travers de sa filiale CM-CIC Investissement (qui détient 5,05% du capital et 6,27% des droits de vote de GL events au 30 septembre 2012 ainsi que 5,01% du capital et des droits de vote de Polygone SA à la date du Prospectus). Par ailleurs, CM-CIC Securities est Chef de File et Teneur de Livre de l'Augmentation de capital avec Maintien du DPS. Enfin, CM-CIC Securities est garant dans le cadre du contrat de garantie conclu le 5 novembre 2012 avec la Société ayant pour objet de permettre que l'Augmentation de capital avec Maintien du DPS soit réalisée au moins à hauteur de 75% du montant d'augmentation de capital décidé par le Président-directeur général de la Société le 5 novembre 2012.</p> <p>Messieurs Olivier Ginon et Olivier Roux, leur structure patrimoniale Les Oliviers, Polygone SA (qui détient 57,29 % du capital social de la Société au 30 septembre 2012) et SOFINA ont conclu avec la Société le Protocole d'Investissement relatif à l'entrée de SOFINA au capital de la Société et de Polygone SA ; Messieurs Olivier Ginon et Olivier Roux, Polygone SA et SOFINA concluront au plus tard ce jour un pacte d'actionnaires relativement à Polygone SA et GL events.</p>
E.5	<p>Entité offrant de vendre des actions Conventions de blocage: parties concernées et durée de la période de blocage</p> <p>Les droits préférentiels de souscription détachés des 258 390 actions auto-détenues de la Société, soit 1,44 % du capital social à la date du Prospectus, seront cédés sur le marché avant la fin de la période de souscription dans les conditions de l'article L. 225-210 du Code de commerce.</p> <p>Engagement d'abstention de la Société : 180 jours à compter de la date de visa du présent Prospectus (sous réserve de certaines exceptions).</p>
E.6	<p>Montant et le pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'offre</p> <p>La répartition du capital de la Société à l'issue de l'Augmentation de capital Réservée, préalablement à la réalisation de l'Augmentation de capital avec Maintien du DPS, sera la suivante :</p>

	Nombre d'actions	% capital	Nombre droits de vote	% droits de vote
Olivier GINON	16 986	0,09%	16 986	0,06%
Le Grand Rey	45 248	0,23%	45 248	0,15%
<i>Sous-total Oliver GINON</i>	<i>62 234</i>	<i>0,32%</i>	<i>62 234</i>	<i>0,20%</i>
Olivier ROUX	4 200	0,02%	8 400	0,03%
Polygone SA	10 268 902	52,30%	19 942 789	65,18%
Total fondateurs	10 335 336	52,64%	20 013 423	65,41%
SOFINA	1 709 658	8,71%	1 709 658	5,59%
Total concert	12 044 994	61,35%	21 723 081	71,00%
CM-CIC		4,61%		5,92%
Investissement	905 602		1 811 204	
Autres mandataires		0,51%		0,57%
sociaux	100 466		175 267	
Auto-détention	258 390	1,32%		0,00%
Public	6 323 946	32,21%	6 887 623	22,51%
Total	19 633 398	100,00%	30 597 175	100,00%

Incidence de l'Augmentation de capital avec Maintien du DPS

Incidence sur l'actionnariat de l'Augmentation de capital avec Maintien du DPS dans l'hypothèse où celle-ci serait intégralement souscrite.

	Nombre d'actions	% capital	Nombre droits de vote	% droits de vote
Olivier GINON	19 599	0,09%	19 599	0,06%
Le Grand Rey	52 209	0,23%	52 209	0,16%
<i>Sous-total Oliver GINON</i>	<i>71 808</i>	<i>0,32%</i>	<i>71 808</i>	<i>0,21%</i>
Olivier ROUX	4 846	0,02%	9 046	0,03%
Polygone SA	11 848 733	52,30%	21 522 620	64,02%
Total fondateurs	11 925 387	52,64%	21 603 474	64,26%
SOFINA	1 972 682	8,71%	1 972 682	5,87%
Total concert	13 898 069	61,35%	23 576 156	70,13%
CM-CIC		4,61%		5,80%
Investissement	1 044 925		1 950 527	
Autres mandataires		0,51%		0,57%
sociaux	115 922		190 723	
Auto-détention	258 390	1,14%		0,00%
Public	7 336 614	32,39%	7 900 291	23,50%
Total	22 653 920	100,00%	33 617 697	100,00%

Incidence sur l'actionnariat de l'Augmentation de capital avec Maintien du DPS dans l'hypothèse où celle-ci serait souscrite à concurrence de 75% (ce compte tenu des souscriptions des actionnaires ayant déclaré des engagements de souscription.)

	Nombre d'actions	% capital	Nombre droits de vote	% droits de vote
Olivier GINON	17 924	0,08%	17 924	0,05%
Le Grand Rey	47 746	0,22%	47 746	0,15%
<i>Sous-total Oliver GINON</i>	65 670	0,30%	65 670	0,20%
Olivier ROUX	4 432	0,02%	8 632	0,03%
Polygone SA	11 848 733	54,11%	21 522 620	65,49%
Total fondateurs	11 918 835	54,43%	21 596 922	65,72%
SOFINA	1 972 682	9,01%	1 972 682	6,00%
Total concert	13 891 517	63,44%	23 569 604	71,72%
CM-CIC				
Investissement	955 590	4,36%	1 861 192	5,66%
Autres mandataires sociaux	106 012	0,48%	180 813	0,55%
Auto-détention	258 390	1,18%		0,00%
Public	6 687 281	30,54%	7 250 958	22,06%
Total	21 898 790	100,00%	32 862 567	100,00%

Incidence de l'Augmentation de capital avec Maintien du DPS sur la situation de l'actionnaire

Un actionnaire détenant 1 % du capital social de la Société après l'Augmentation de capital Réservée détiendrait :

- 1% du capital social de la Société, sur une base non diluée, après la réalisation de l'Augmentation de capital avec Maintien du DPS (soit une dilution de 0%) si l'actionnaire concerné a souscrit à l'Augmentation de capital avec Maintien du DPS et si celle-ci est souscrite à 100 % ;

- 0,87% du capital social de la Société, sur une base non diluée, après la réalisation de l'Augmentation de capital avec Maintien du DPS (soit une dilution de 13%) si l'actionnaire concerné ne souscrit pas à l'Augmentation de capital avec Maintien du DPS et si celle-ci est souscrite à 100 %.

E.7

Donner une estimation des dépenses facturées à l'investisseur par l'émetteur
Sans objet

AVERTISSEMENTS

Ce communiqué ne constitue pas une publicité, une offre ou une invitation à souscrire ou à acquérir des valeurs mobilières de GL events en France, aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, au Canada ou dans tout autre pays.

Les informations contenues dans ce communiqué ne peuvent servir de fondement à une décision d'acquérir ou souscrire ou non des valeurs mobilières de GL events. Les actionnaires de GL events et les investisseurs sont le cas échéant invités à lire attentivement et dans son intégralité le prospectus ayant obtenu le visa de l'AMF numéro 12-530 en date du 05 novembre 2012.

Aucune communication ni aucune information relative à l'émission par GL events d'actions (les « Actions ») ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise ni ne sera entreprise en dehors de France, dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission ou la souscription des Actions peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. GL events n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 telle que modifiée (dans la mesure où elle a été transposée dans l'Etat membre concerné de l'Espace économique européen).

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une offre au public. La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions en vigueur. S'agissant des Etats membres de l'Espace économique européen ayant transposé la Directive Prospectus autres que la France, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué nécessitant la publication par GL events d'un prospectus dans un Etat membre autre que la France. En conséquence, les Actions ne peuvent être offertes ou vendues dans un autre Etat membre que la France qu'en vertu d'une exemption au titre de la Directive Prospectus.

Pour les besoins de cette disposition, l'expression « Directive Prospectus » signifie la Directive 2003/71/CE (ainsi que ses modifications, incluant la Directive de 2010 modifiant la Directive Prospectus, dans la mesure où cette dernière a été transposée dans l'Etat membre concerné), et inclut toute mesure de transposition appropriée dans l'Etat membre concerné. L'expression « Directive de 2010 modifiant la Directive Prospectus » signifie la Directive 2010/73/UE.

S'agissant du Royaume-Uni, le présent communiqué s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) sont des « investment professionals » (à savoir des personnes ayant une expérience professionnelle en matière d'investissement) selon l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« **Ordre** »), (iii) sont des « high net worth entities » ou toute autre personne entrant dans le champ d'application de l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies », « unincorporated associations », etc.) de l'Ordre, ou (iv) peuvent se voir légalement adresser le présent Prospectus (ci-après dénommées ensemble les « **Personnes Qualifiées** »). Ce document s'adresse uniquement aux Personnes Qualifiées et ne peut être utilisé par toute personne autre qu'une Personne Qualifiée. Tout investissement ou activité d'investissement auxquels le présent communiqué se rapporte est accessible uniquement aux Personnes Qualifiées et ne peut être réalisé que par les Personnes Qualifiées.

S'agissant des Etats-Unis d'Amérique, ce communiqué ne peut pas être ne doit être pris ou transmis sur le territoire des Etats-Unis, ses territoires ou possessions, ou distribué, directement ou indirectement aux Etats-Unis, ses territoires ou possessions. Ce communiqué ne constitue pas une offre d'instruments financiers aux Etats-Unis d'Amérique. Les Actions et les droits préférentiels de souscription n'ont pas été et ne seront pas enregistrés au sens de la loi de 1933 sur les valeurs mobilières des Etats-Unis, tel que modifié (le « **Securities Act** ») ou en vertu de la législation boursière de tout état ou toute autre juridiction des Etats-Unis et ne pourront être offerts ou vendus aux Etats-Unis d'Amérique que conformément à une exemption des obligations d'enregistrement au sens du Securities Act. GL events n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux Etats-Unis d'Amérique.

Les informations contenues dans ce communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières en Australie, au Canada ou au Japon. En conséquence, le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire de l'Australie, du Canada ou du Japon.